

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à 1907/2006/CE



Date d'impression: 21.11.2016 11:34, révisée le 21.11.2016 09:58

Page: 1/7

SAKRET® Résine synthétique ribé plein et enduit à talocher intérieur

1. Identification de la substance ou de la préparation et de la société

- 1.1 Identification de la substance ou de la préparation
Nom commercial: Résine synthétique SAKRET® ribé plein et enduit à talocher intérieur
- 1.2 Utilisation de la substance/de la préparation
Enduit
- 1.3 Identification de l'entreprise
Fabricant/Fournisseur: SAKRET AG/SA
Rue/n°: Gewerbestraße 1
Code nat./CP/Ville: CH 4500 Soleure
Téléphone: 032 624 55 40
Téléfax: 032 624 55 49
E-mail: info@sakret.ch
- 1.4 Numéros d'appel d'urgence:
+41 (0) 32 / 62 45 540
(durant les heures de bureau de 7h30 à 17h00)
ou
Centre d'information toxicologique, Zurich 145 (24h) / +41 (0) 44 / 251 51 51

-
- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP):
aucune
- 2.2 Eléments d'étiquetage
- 2.2.1 Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP):
Pictogramme (s) et mot de signalisation du produit:
aucun
Composant(s) dangereux déterminant(s) pour l'étiquetage
aucun
Mentions de danger
aucune
Consignes de sécurité
aucune
Dispositions d'étiquetage spéciales
EUH208
Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ON. Peut causer des réactions allergiques.
- 2.3 Autres risques
Pas de données connues

3. Composition/Informations sur les composants

- 3.1 Caractérisation chimique (préparation)
Préparation pâteuse se composant de granulats et farines de marbre, de pigments, d'additifs et de polymères en dispersion

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à 1907/2006/CE



Date d'impression: 21.11.2016 11:34, révisée le 21.11.2016 09:58

Page: 2/7

Ingrédients dangereux:

N°CE	N°CAS	Substance	Teneur (%)	Classification*	Remarque
N°REACH					
220-120-9	2634-33-5	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on	0,000095 (95 ppm)	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400	(1)

(1) = Substance dangereuse pour la santé ou l'environnement

(2) = Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

(3) = Substance PBT

(4) = Substance vPvB

(5) = Substance candidate à autorisation (substance of very high concern)

*Les informations concernant la classification sont expliquées au chapitre 16.

4. Mesures de premier secours

4.1 Informations générales

Mettre les personnes en sécurité, penser à la protection des premiers intervenants.

4.2 Après inhalation

Assurer un apport en air frais. En cas de perte de connaissance, placer en position latérale de sécurité.

Protéger la personne contre l'hypothermie. Consulter un médecin en cas de malaise et d'identifier clairement la substance.

4.3 Après contact avec la peau

Laver avec de l'eau ou de l'eau et du savon, changer immédiatement les vêtements contaminés.

4.4 Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 10 à 15 minutes, consulter un ophtalmologiste.

4.5 Après ingestion

Boire beaucoup d'eau en petites portions (uniquement si la personne est consciente !). Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et identifier clairement la substance.

4.6 Informations pour le médecin

Traitement symptomatique

5. Mesures de lutte contre le feu

5.1 Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau, poudre d'extinction, dioxyde de carbone, sable, mousse résistant à l'alcool

5.2 Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.3 Dangers particuliers dus à la substance ou à la préparation même, à ses produits de combustion ou aux gaz

Produits de combustion:

5.4 Equipement de protection spécial pour lutter contre le feu

Utiliser une protection respiratoire autonome.

6. Mesures de dispersion accidentelle

6.1 Mesures de précaution individuelles

Porter un équipement de protection individuelle (voir 8). Tenir éloignées les personnes non protégées. Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Eviter d'inhaler les brouillards, les vapeurs et les aérosols. Si de la matière a été répandue, attention au risque de chute.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à 1907/2006/CE



Date d'impression: 21.11.2016 11:34, révisée le 21.11.2016 09:58

Page: 3/7

Respecter les réglementations locales. Ne pas laisser parvenir dans les canalisations ou dans cours d'eau ainsi que dans le sol. Contenir le produit déversé. Retenir l'eau contaminée/l'eau d'extinction. Elimination dans des contenants correctement identifiés.

6.3 Méthodes de nettoyage/de confinement

Absorber les petites quantités avec de la matière absorbante (par ex. sable, sciures de bois, kieselguhr) et éliminer de façon conforme. Endiguer les grandes quantités, les pomper dans des conteneurs adaptés.

Nettoyer les bouteilles contaminées avec de l'eau et des détergents.

6.4 Informations supplémentaires

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

Informations pour une manipulation sûre:

Eviter la formation d'aérosols. En cas de formation d'aérosols, des mesures de protection spéciales (aspiration, protection respiratoire) sont nécessaires. Assurer une aération et une ventilation suffisante du poste de travail. Conserver à l'écart des substances incompatibles conformément au point 10.2. Une substance déversée augmente le risque de glissement.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions:

Le produit n'est pas combustible en lui-même.

7.2 Stockage

Exigences concernant les lieux de stockage/les récipients:

-

Comptabilité de stockage:

Tenir à l'écart des agents oxydants, des milieux fortement acides et fortement alcalins.

Autres informations sur les conditions de stockage:

Conserver le récipient bien fermé, au frais mais à l'abri du gel et de la lumière solaire directe et dans un endroit bien ventilé.

8. Restriction et contrôle de l'exposition/Equipement de protection personnelle

8.1 Limites d'exposition :

Limite d'exposition professionnelle au poste de travail:

N°CAS	Substance	Type	mg/m ³	ppm	Fraction de poussières	Fibres/m ³

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

TRGS 903 (valeurs limites biologiques):

N°CAS	Substance	Paramètre	Valeur	Matériau étudié	Temps

8.2 Restriction et contrôle de l'exposition

Restriction et contrôle de l'exposition au poste de travail:

8.2.1 Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire et fumer lors du travail.

Equipement de protection individuelle:

Protection respiratoire:

En cas de pulvérisation, porter un filtre à particules P2.

Protection des mains:

Porter des gants (caoutchouc nitrile, épaisseur minimale de 0.4 mm, temps de pénétration 480 min).

Protection des yeux:

Porter des lunettes de sécurité bien ajustées. Prévoir un dispositif de rinçage des yeux sur le poste de travail.

Protection corporelle:

Porter des vêtements de protection adaptés.

8.2.2 Restriction et contrôle de l'exposition environnementale

Ne pas déverser dans les eaux et le sol.

8.3 Informations supplémentaires sur la conception des installations techniques

21.11.2016 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à 1907/2006/CE



Respecter les informations du point 7.

21.11.2016 | |

SAKRET AG/SA, Gewerbestrasse 1, 4500 Soleure, Suisse
Tél. +41 (32) 624 55 40 Fax +41 (32) 624 55 49
info@sakret.ch || www.sakret.ch

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à 1907/2006/CE



Date d'impression: 21.11.2016 11:34, révisée le 21.11.2016 09:58

Page: 4/7

9. Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations générales
- Etat physique/Forme: pâteux
Couleur: blanc ou coloré
Odeur: faible
- 9.2 Informations importantes concernant la protection de la santé et de l'environnement ainsi que la sécurité:
- Propriété:
Changement d'état:
Point/plage de fusion: -
Point/plage d'ébullition: -
Point d'éclair: -
Température d'inflammation: -
Groupe d'explosion: -
Limites d'explosion inférieures: -
Limites d'explosion supérieures: -
Pression de vapeur: non déterminée
Densité: env. 1,8 g/cm³ à 20°C
Solubilité dans l'eau: miscible en illimité
Valeur pH: 8-9 à 25°C (500 g/l H₂O)
Coefficient de partage octanol/eau:
Viscosité dynamique: mPa.s à 25°C
Teneur en COV Suisse: < 0,5 masse %
- 9.3 Autres informations
-

10. Stabilité et réactivité

- 10.1 Généralités
Aucune réaction dangereuse en cas de stockage et de manipulation conformes
- 10.2 Conditions à éviter
Gel
- 10.3 Substances à éviter
acides forts, agents oxydants
- 10.4 Produits de décomposition dangereux
aucun en cas de stockage et d'utilisation conforme

11. Informations toxicologiques

- 11.1 Généralités
Respecter les phrases de risque (phrases R et les conseils de sécurité (phrases S) conf. au point 2.
Éviter l'exposition par inhalation. Les résultats toxicologiques mentionnés ci-dessous sont basés sur des tests avec des produits similaires.

- 11.2 Tests toxicologiques
Toxicité aiguë (pertinente pour la classification des valeurs DL50/CL50):

Exposition	Valeur/Plage de valeurs	Espèce	Source
orale	Aucune donnée disponible		
dermique	Aucune donnée disponible		
inhalation	Aucune donnée disponible		

Effets spécifiques dans les études sur les animaux:

-

Effet irritant/corrosif:

Exposition	Effet	Espèce	Source
Peau	Aucune donnée disponible		
Yeux	Aucune donnée disponible		

21.11.2016 | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à 1907/2006/CE



Date d'impression: 21.11.2016 11:34, révisée le 21.11.2016 09:58

Page: 5/7

Sensibilisation

Exposition	Symptôme	Type de test	Espèce	Source
Peau	non sensibilisant			

Informations supplémentaires:

Une exposition prolongée ou répétée de la peau peut provoquer un dessèchement ou des gerçures.

11.3 Expériences tirées de la pratique

-

11.4 Informations toxicologiques supplémentaires:

-

12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité:

13. Aucune donnée disponible

Espèce	Type de test	Temps d'exp.	Résultat	Source
Daphnia magna				
(poisson) Leuciscus idus (orfe dorée)				
(algue)				
Bactéries				

Toxicité aiguë :

-

Comportement dans les stations d'épuration (toxicité des bactéries: inhibition de respiration et de prolifération):

Système de test	Temps d'exp.	Résultat	Source
Boue d'épuration			

Non déterminé

13.1 Mobilité:

-

13.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation:

Méthode	Taux d'élimination	Résultat	Source

-

Informations supplémentaires:

-

13.3 Potentiel de bioaccumulation

-

13.4 Autres effets néfastes

-

13.5 Autres informations:

Généralités:

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, pas de problèmes environnementaux à attendre.

Ne pas déverser dans les eaux et dans le sol.

Le produit ne contient aucune substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulante (vPvB).

Le produit ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulante ou toxique (PBT).

14. Informations relatives à l'élimination

14.1 Produit

Recommandation:

Élimination conforme par incinération dans une usine d'incinération de déchets spéciaux. Respecter les réglementations locales.

14.2 Emballages contaminés

Recommandation:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à 1907/2006/CE



Date d'impression: 21.11.2016 11:34, révisée le 21.11.2016 09:58

Page: 6/7

Vider entièrement les emballages. Les emballages peuvent être recyclés ou réutilisés en conformité avec les réglementations locales.

- 14.3 Numéro de clé des déchets (CE)
08 01 12 – déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

15. Informations relatives au transport

- 15.1 Transport terrestre GGVSE / ADR et RID
Route ADR:
Evaluation matière non dangereuse
Ferroviaire RID:
Evaluation matière non dangereuse
- 15.2 Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR
Evaluation matière non dangereuse
- 15.3 Transport maritime IMDG-Code/GGVSee:
Evaluation matière non dangereuse
- 15.4 Transport/autres informations
-

16. Prescriptions juridiques

- 16.1 Réglementations nationales:
Les réglementations nationales et locales doivent être respectées.
Les informations concernant l'étiquetage se trouvent au chapitre 2 de ce document.
Evaluation de la sécurité de la substance:
Aucune évaluation de la sécurité de la substance n'a été réalisée pour ce produit.
Informations sur la restriction d'emploi:
-

Instructions techniques-air:

N°CAS	Substance	Numéro	KCass

Classification selon VbF:

-

Classe de pollution des eaux:

1 faiblement polluant pour les eaux (VwVwS (Allemagne) du 27.07.2005, annexe 4)

GISBAU:

BSW 20

RL 2004/42/CE (directive COV):

La limite européenne pour ce produit est de (catégorie A/a/wb): 30 g/l (2010)

Ce produit contient < 30 g/l COV.

Teneur en COV Suisse:

< 0,5 masse %

- 16.2 Autres réglementations internationales
Informations sur le statut d'enregistrement:
Listé ou en conformité avec les inventaires suivants:
-

17. Autres informations

- 17.1 Produit
Les informations ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et servent à la description exclusive de nos produits en termes d'exigences de sécurité. Elles ne représentent aucune assurance des propriétés du produit décrit au sens des règlements de garantie légaux. Les lois et règlements existants doivent être respectés par l'acquéreur de notre produit.
Pour les propriétés du produit, se reporter à la notice du produit concerné.
- 17.2 Informations supplémentaires

21.11.2016 | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à 1907/2006/CE



Date d'impression: 21.11.2016 11:34, révisée le 21.11.2016 09:58

Page: 7/7

Les lignes verticales dans la marge gauche indiquent des modifications par rapport à la version précédente.
Cette version remplace toutes les précédentes.

21.11.2016 | |

SAKRET AG/SA, Gewerbestrasse 1, 4500 Soleure, Suisse
Tél. +41 (32) 624 55 40 Fax +41 (32) 624 55 49
info@sakret.ch || www.sakret.ch